

Index AI : PRE01/672/2013
20 December 2013

Nigeria. Le président doit rejeter un projet de loi draconien sur les unions entre personnes de même sexe

Le président nigérian Goodluck Jonathan ne doit pas promulguer le projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe, a déclaré Amnesty International alors que la version finale du projet vient d'être adoptée par le Sénat du Nigeria.

Le projet de loi relatif à la prohibition du mariage entre personnes de même sexe prévoit une peine de prison de 14 ans pour toute personne reconnue coupable de se livrer à des relations homosexuelles ; en outre, toute personne qui « célèbre, est témoin de, protège ou se rend complice » d'une union entre personnes de même sexe est passible d'une peine de 10 ans d'emprisonnement.

Une version harmonisée du projet de loi a été approuvée par le Sénat nigérian le 17 décembre, après avoir été adoptée séparément par le Sénat et la Chambre des représentants.

« Le président doit rejeter ce texte discriminatoire, qui non seulement érige en infraction les mariages entre personnes de même sexe, mais également l'étalage public d'une relation amoureuse et même de rencontres sociales au sein de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), a indiqué Aster van Kregten, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

« Si le président promulgue ce texte de loi, la société nigériane deviendra l'une des plus intolérantes au monde et les conséquences seront catastrophiques pour la communauté des LGBTI et les organisations de défense des droits humains. »